



Fédération Française d'Airsoft

Siège social : 29 rue Antoine Meillet – 03000 MOULINS

Réunion de la Fédération Française d'Airsoft et de la Fédération Française de Tir

14 Janvier 2010

Objet : Compte-rendu de réunion

Auteurs :

- Jean-Richard Germont, Président de la FFTir
- Rodolphe Sanguinetti, Président de la FFA
- Jean-François Guerbert, Secrétaire général FFA
- Laurent Picart, Administrateur FFA
- David Sadok, Conseiller technique national FFA

Date : 14 Janvier 2010

Localisation : 01-20-04

Licence : CC BY-NC-ND 4.0



Préambule

Information

Le 14 janvier 2010, se sont réunis, à Paris, pour une première rencontre, le président de la Fédération Française de Tir (FFTir), M. Jean-Richard Germont, et une délégation de la Fédération Française d'Airsoft (FFA), composée de M. Rodolphe Sanguinetti, président ; Jean-François Guerbert, secrétaire général ; Laurent Picart, administrateur et David Sadok, conseiller technique national.

Sujet de la réunion

Le but de cette réunion était d'obtenir, de la part de la Fédération Française de Tir, et par la voix de son président, des explications sur les intentions réelles de la FFTir quant aux différentes activités liées au loisir de l'airsoft.

Les faits

Dans un courrier daté du 14 octobre 2009, adressé au ministère de l'Intérieur à l'attention de M. Christophe Salin, directeur du Bureau des libertés publiques, et signé par le président de la FFTir, le dernier paragraphe traite du développement du tir à billes sous l'égide de la FFTir et du reclassement éventuel des répliques dont la puissance est comprise entre 0,5 (ou 1 joule, après étude) et 2 joules, en « armes » de 7e catégorie.

Ce courrier, qui fait partie d'un échange beaucoup plus large entre la FFTir et son autorité de tutelle sur le dossier de recherche de solutions et d'axes nouveaux de communication pour promouvoir le tir sportif, a donc, pour le président Germont, été sorti de son contexte, dans un but de désinformation, afin de freiner ou gêner les démarches actuellement entreprises.

Les discussions

D'entrée, le président Jean-Richard Germont s'est situé dans son action au sein de la Fédération Française de Tir, en expliquant sa vision sur le développement de celle-ci, et son rôle de président « chargé de promouvoir ce sport et de trouver des axes nouveaux de présentation et de promotion du tir vis-à-vis de la population française, afin de susciter ainsi de nouvelles vocations sportives ».

Considérant les trois volets principaux qui composent le loisir de l'airsoft (les collectionneurs, les joueurs et les tireurs), il a été catégorique en confirmant le désintérêt total de la FFTir pour « le jeu d'airsoft » et l'ensemble des activités liées aux objets « ayant l'apparence d'une arme », dont la puissance est inférieure à 2 joules, activités dont la nature même échappe totalement à l'objet de la FFTir.

M. Germont a été catégorique : « La FFTir ne peut, ni ne veut encadrer l'activité airsoft, tant au niveau des joueurs que des collectionneurs... », soulignant par contre que le Tir Sportif de Vitesse "Airsoft" (TSVA) pouvait être un lien évident entre la FFTir et la FFA, puisque cette pratique tombe exactement dans l'objet de sa fédération. Il a donc confirmé l'intérêt de la FFTir pour la « technologie airsoft », ce qu'elle appelle communément « tir à billes », et qui lui permettrait de sortir des stands de tir et de présenter le tir sportif à un plus large public, avec des stands mobiles soumis à des obligations administratives et sécuritaires allégées par rapport au tir à plombs.

Le président Germont a ensuite présenté son projet de "pistolet perroquet", une réplique d'arme de poing qui tire des billes d'airsoft et qui offre ainsi une approche ludique et initiatique au tir sportif. Le président de la FFTir, conscient que l'avenir du tir sportif se situe en bonne partie dans les rangs des mineurs, souhaite ainsi, à l'aide du tir à billes, qui suscite dans cette tranche de la population un grand intérêt, faire naître et développer des vocations pour le tir sportif français. Mais, ce "pistolet perroquet" tombe malgré tout sous l'application du décret 99-240 du 24 mars 1999, qui encadre les conditions de commercialisation et de mise à disposition des répliques de moins de 2 joules de puissance aux mineurs, puisqu'une adhésion à sa fédération pouvait être assimilée à un acte commercial.

M. Germont, qui a donc largement expliqué le pourquoi de l'apparition du "tir à billes" dans les projets de la FFTir, et son développement, a parfaitement identifié les écueils. Et, pour sortir de cette impasse, la FFTir a donc voulu attirer l'attention du législateur sur ce point afin de trouver une solution. C'est dans ce contexte que les textes publiés sur internet ont été rédigés, ceux-ci ne représentant qu'une petite partie des solutions présentées par la FFTir à son ministère de tutelle.

Enfin, le président de la FFTir est revenu sur le sujet "activité TSV airsoft", en faisant le parallèle avec le TSV et TSV Air, actuellement sous tutelle de la FFTir qui est la seule

fédération délégataire de l'IPSC (International Practical Shooting Confédération). Il y voit un pont entre les deux fédérations et les deux populations tireurs/airsofteurs, notant qu'il existe des tireurs licenciés FFTir qui sont aussi airsofteurs, et propose que nous travaillions de concert pour développer cette passerelle.

Conclusion

Au terme de cet entretien :

la FFTir a affiché officiellement qu'elle ne voulait, en aucun cas, prendre sous sa responsabilité l'activité de l'airsoft et se félicite de l'arrivée de la Fédération Française de l'Airsoft (FFA), estimant que dans le contexte actuel, ce loisir, de plus en plus démocratisé, devait être représentée officiellement.

La FFTir, qui s'intéresse à l'airsoft uniquement pour la technologie, voit en elle un moyen de sortir facilement de ses stands pour promouvoir le tir et espérer ainsi de nouveaux adhérents.

La FFTir souhaite que les airsofteurs s'associent aux tireurs sportifs, aux amateurs, aux collectionneurs, aux chasseurs et aux archers, sous une bannière collective qui aurait pour but d'opposer au législateur un consensus élargi pour la défense de nos intérêts communs. L'entrée officielle de l'airsoft en tant que tel en ferait un loisir reconnu, donc plus écouté par les élus.

Et maintenant...

Le premier objectif de la FFTir et de la FFA est de créer une commission interfédérale, chargée d'étudier une convention dont le but sera de promouvoir l'airsoft et le tir.

L'idée de reclassement des airsoft en 7e catégorie est abandonnée au profit de la recherche d'autres solutions qui satisferont et la FFA et la FFTir.

Cette convention « TSV Air », devra respecter les textes et l'éthique de la FFTir dans le cadre d'une délégation de service public, accordée par la FFTir à la FFA. Ce partenariat, profitable pour les deux entités, permettra de faire au sein de la population la promotion des deux activités "tir sportif" et "airsoft", créant ainsi un large mouvement qui favorisera la cohésion sociale, le développement du tir sportif et la reconnaissance de l'activité ludique de l'airsoft. Le protocole, établi dans le respect de nos textes respectifs, sera soumis pour approbation à la tutelle des deux fédérations

Les présidents des deux fédérations se sont félicités de cette rencontre sympathique, instructive pour les deux parties, et enrichissante, qui a permis ainsi de trouver des réponses



rassurantes auprès de la FFTir et de faire naître des projets communs concrets, gage d'une avancée prometteuse pour la pérennité et la promotion de nos activités respectives.

Afin de faire connaître notre projet commun, avec la puissance dont les médias disposent (télé, radio, presse écrite), une conférence de presse officielle sera prochainement organisée par la FFTir et la FFA.

Signatures

Jean-Richard Germont, Président de la FFTir

Rodolphe Sanguinetti, Président de la FFA

Jean-François Guerbert, Secrétaire général FFA

Laurent Picart, Administrateur FFA

David Sadok, Conseiller technique national FFA